

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Tél : 02.31.79.81.57

Fax : 02.31.79.18.37

Département du Calvados

COMMUNE de SAINT MARTIN DE FONTENAY

L'an deux mille dix-huit, le treize février, à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine PIERSIELA**.

Étaient présents : Mme Martine PIERSIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN, M. Jean-Pierre GLINEL, Mme Valérie LEMAITRE, M. Silvère METAIRIE, Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Simone MOUZANUIK, Mme Fabienne AUDOUARD, M. Joël BARBIER, Mme Yvelise BOUVIER, M. Frédéric DRAPIER, Mme Sylvie DUMONT, M. Thierry ENOUF, M. Olivier FRIMOUT, Mme Sylvie GUERIN, Mme Claudine LEFRANCOIS, M. Claude LE GAL, Mme Isabelle LELOUP.

Étaient absents excusés : Mme Sophie BIZOUARD, M. Philippe GASNIER, Mme Betty GODIN, M. Tony LAÏSSOUB

Étaient absents non excusés : M. Benoit LETELLIER

Procurations : Mme Sophie BIZOUARD à Mme Béatrice DESMOUCEAUX, M. Philippe GASNIER à Mme Sylvie DUMONT, Mme Betty GODIN à Mme Isabelle LELOUP, M. Tony LAÏSSOUB à M. Jean-Pierre GLINEL.

Participants : M. MOUCHEL, DGS

Secrétaire : Mme Sylvie GUERIN

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Mme Sylvie GUERIN est désignée pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2017

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 novembre 2017 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Votants : 20

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 5 (5 membres absents au conseil municipal du 7/11/2017)

Le compte-rendu du 7 novembre 2017 est adopté à l'unanimité

Le compte rendu de la séance du 18 décembre 2017 sera approuvé lors d'un prochain conseil municipal

Arrivée de M. GLINEL 20h28

COMMISSION ENSEIGNEMENT ET SYNDICAT DE L'ECOLE MATERNELLE

- Rentrée 2018 : Prévision d'effectifs à la rentrée scolaire septembre 2018 : 213 élèves
Nous avons été informés par les services de l'Académie de Caen de la proposition d'ouverture d'une 9^{ème} classe à la rentrée scolaire 2018-2019. Cette proposition doit être encore validée en commission Départementale.
- Rythmes scolaires : avis favorable du Directeur Académique des Services de l'éducation nationale sur la demande de modification du temps scolaire pour fonctionner à 4 jours à partir de la rentrée prochaine.

COMMISSION FINANCES

- Admission de titres en non-valeur d'une taxe d'urbanisme (*Cf. Affaires soumises à délibération*)
- Tarifs des services municipaux (concessions funéraires, location matériel salle Revel. *Cf. Affaires soumises à délibération*)
- Délibération rapportant les délibérations sur la Cotisation Foncière des Entreprises (*Cf. Affaires soumises à délibération*)
- Engagement du 1/4 des crédits d'investissements (*Cf. Affaires soumises à délibération*)
- Tournoi Badtwin Challenge – Participation de la commune pour les Trophées de la combativité (*Cf. Affaires soumises à délibération*)
- Amicale des mineurs - participation financière de la commune pour le 50^{ème} anniversaire de la fermeture de la mine (*Cf. Affaires soumises à délibération*)
- Certificats administratifs

COMMISSION GESTION DU PERSONNEL

- Convention relative à l'intervention du Centre de Gestion pour l'assistance et le conseil à la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (*Cf. Affaires soumises à délibération*)

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

- CCVOO - Convention de mise à disposition des locaux et du personnel pour le local jeune (*Cf. Affaires soumises à délibération*)
- CCVOO - Convention de mise à disposition des locaux et du personnel pour l'accueil de loisirs (*Cf. Affaires soumises à délibération*)
- CCVOO - Convention de remboursement des emprunts du syndicat routier (*Affaires soumises à un prochain conseil municipal*)

COMMISSION TRAVAUX – URBANISME – PLU - ENVIRONNEMENT

- **Projet d'urbanisation sur le site de l'ancien collège - Division de parcelle** (*Cf. Affaires soumises à délibération*)
- **Société des Matériaux Caennais** – Autorisation de poursuivre la remise en état de la carrière de Feuguerolles-Bully
- **EPFN :**
 - Analyse des offres et choix du bureau d'étude qui réalisera l'étude d'urbanisme
 - Travaux de démolition et de désamiantage du bien immobilier au 3 avenue Léonard Gille
- **Zéro-Phyto** - Diagnostic de la Fredon

COMMISSION LOISIRS - CULTURE – BIBLIOTHEQUE

- Réunion d'information sur le numérique à la bibliothèque le 21 février 2018 à 17h30

SIAVALOR

- M. GLINEL informe le conseil municipal de la délibération du syndicat d'assainissement qui impose le contrôle de la conformité du raccordement au réseau d'assainissement avant la vente d'un bien immobilier

SYNDICAT DU COLLEGE

- Bilan d'activité 2017

CONTRAT DE TERRITOIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Délibération n° MA-DEL-2018-001

Rapporteur : Mme Martine PIERSIELA

Le contrat de territoire a été présenté au conseil municipal du 29 août 2017. Il s'agit d'une nouvelle politique contractuelle d'aides aux territoires du Conseil Départemental à laquelle sont éligibles les communautés de communes et les communes de plus de 2000 habitants. La communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon et les communes d'Evrecy, Fontaine Etoupefour et Saint Martin de Fontenay sont donc directement concernées.

La nouvelle politique territoriale départementale, se repose sur trois supports mis en place pour dialoguer et contractualiser avec les territoires communautaires. Le Conseil Départemental apporte :

- Un accompagnement financier
- Un accompagnement technique
- L'accessibilité des services aux publics.

Le montant de l'aide du Département entre 2017 et 2021 est d'un montant de 1 629 262 € soit après déduction des 579 500 € de crédits fléchés, 1 049 765 € disponibles pour de nouveaux projets.

Le département propose une répartition de l'enveloppe entre les maîtres d'ouvrage selon les modalités suivantes :

- 70% pour les projets sous maîtrise d'ouvrage intercommunale
- 30% pour les projets sous maîtrise d'ouvrage communale.

Le portrait de territoire permet d'identifier les enjeux locaux qui correspondent aux priorités départementales d'intervention parmi les 7 thématiques suivantes :

- ✓ Economie
- ✓ Culture
- ✓ Sport
- ✓ Environnement
- ✓ Enfance-jeunesse
- ✓ Santé et autonomie
- ✓ Aménagements et services aux publics.

Les principaux enjeux relevés dans le portrait de territoire sur la commune de Saint Martin de Fontenay sont liés aux thématiques :

- de la Culture (besoin d'une nouvelle structure pour les enseignements artistiques de musique danse et d'une évolution de la bibliothèque)
- de l'enfance-jeunesse (créer une offre d'accueil pour l'enfance-jeunesse)

Pour information :

- *projets enveloppe communautaire : structure pour les enseignements artistiques et pôle enfance jeunesse*
- *projet enveloppe communale pour Saint Martin de Fontenay : évolution de la bibliothèque.*

Une fois le contrat signé, une réunion annuelle est proposée par le Conseil Départemental afin de faire le point sur le suivi du contrat et de pouvoir inscrire le cas échéant de nouveaux projets.

Vu le portrait de territoire établi et présenté par les services du Conseil départemental lors de la réunion en date du 22 juin 2017.

Considérant la validation du portrait de territoire par la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon.

Considérant la transmission aux membres du conseil municipal du modèle de contrat de territoire.

Délibération n° MA-DEL-2018-001

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité :

- le contrat de territoire présenté
- autorise Madame le Maire à signer le contrat de territoire et tous actes s'y rapportant.

**CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION
POUR L'ASSISTANCE ET LE CONSEIL A LA REALISATION DU DOCUMENT
UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Délibération n° MA-DEL-2018-002

Rapporteur : M. Silvère METAIRIE

L'objet de la convention est de fixer les relations entre le centre de gestion et la commune dans le cadre de la mission d'assistance et de conseil en matière de santé et de sécurité au sein de la collectivité.

Cette mission est assurée par un conseiller en prévention des risques professionnels du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Calvados.

L'intervention proposée par le centre de gestion est l'assistance et le conseil à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le programme prévisionnel d'intervention sera présenté en séance.

Rappel du coût de la prestation : 3 250 € dont 1 792 € de Subvention de la CNRACL

Délibération n° MA-DEL-2018-002

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité :

- la proposition de convention présentée
- autorise Madame le Maire à signer la convention et tous actes s'y rapportant.

**PROJET D'URBANISATION SUR LE SITE DE L'ANCIEN COLLEGE - DIVISION
DE PARCELLE**

Délibération n° MA-DEL-2017-003

Rapporteurs : Mme Martine PIERSIELA / M. Jean-Pierre GLINEL

Vu le projet de construction de logements (10 logements intermédiaires et 4 logements individuels) proposé par Caen la Mer Habitat sur le site de l'ancien collège entre la rue du Collège et rue de la Mine.

Considérant que ce projet nécessite une division de la parcelle cadastrée N°AI 0045 en deux lots afin de pouvoir céder la partie sud pour la construction de logements.

Délibération n° MA-DEL-2018-003

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité :

- le projet de division parcellaire de la parcelle AI 0045 en deux lots ;
- autorise Madame le Maire à accomplir et à signer les actes nécessaires à son exécution ainsi qu'à nommer un géomètre expert pour réaliser cette division foncière.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
(CCVOO) : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ET DU
PERSONNEL POUR LE LOCAL JEUNES**

Délibération n° MA-DEL-2018-004

Rapporteur : Mme Martine PIERSIELA

Le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer la convention entre la Mairie de Saint Martin de Fontenay et la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon pour la mise à disposition des locaux et du personnel pour le local Jeunes pour l'année 2018

Délibération n° MA-DEL-201-004

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité :

- la proposition de convention présentée
- autorise Madame Le Maire à signer la convention et tous actes s'y rapportant.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
(CCVOO) : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ET DU
PERSONNEL POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS**

Délibération n° MA-DEL-2018-005

Rapporteur : Mme Martine PIERSIELA

Le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer la convention entre la Mairie de Saint Martin de Fontenay et la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon pour la mise à disposition des locaux et du personnel pour l'accueil de loisirs sans hébergement pour l'année 2018.

Délibération n° MA-DEL-2018-005

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité :

- la proposition de convention présentée
- autorise Madame le Maire à signer la convention et tous actes s'y rapportant.

ADMISSION DE TITRES EN NON-VALEUR D'UNE TAXE D'URBANISME

Délibération n° MA-DEL-2018-006

Rapporteurs : Mme Martine PIERSIELA / Mme Valérie LEMAITRE

Les textes régissant la procédure d'admission en non-valeur des taxes d'urbanisme dont les comptables du Trésor chargés du recouvrement ont constaté le caractère irrécouvrable prévoient que les décisions d'admission en non-valeur sont prises par l'administrateur Général des Finances Publiques sur avis conforme de l'assemblée délibérante de la collectivité.

En cas d'avis défavorable, il est demandé au conseil municipal de motiver ce rejet et de préciser les renseignements susceptibles de relancer la procédure de recouvrement.

La proposition d'admission en non-valeur concerne le numéro de permis de construire PC62307P0028 pour un montant de 2 007 €.

Délibération n° MA-DEL-2018-006

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité la proposition d'admission en non-valeur de la taxe d'urbanisme concernant le PC 62307P0028 pour un montant de 2 007 €.

TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX – LOCATION DE MATERIEL SALLE REVEL

Délibération n° MA-DEL-2018-007

Rapporteurs : Mme Martine PIERSIELA / M. Jean-Louis MALAQUIN

Les tarifs pour la location de matériel et de vaisselle n'ont pas été revalorisés depuis le 4 février 2016. Madame le Maire propose au conseil municipal d'augmenter les tarifs de 2% arrondis le cas échéant à l'entier supérieur.

Plusieurs conseillers municipaux se demandent s'il ne serait pas plus opportun de dresser un inventaire du matériel mis à disposition et de prévoir un budget pour le renouvellement de ce qui obsolète.

Délibération n° MA-DEL-2018-007

Votants : 22

Pour : 9 (dont le maire)

Contre : 9

Abstentions : 4

Il est précisé que les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Toutefois, lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du maire est prépondérante.

Compte tenu du partage égal des voix et de la prépondérance de la voix du Maire,

Compte tenu du vote « Pour » de Madame le Maire,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, l'augmentation des tarifs de 2 % arrondis le cas échéant à l'entier supérieur pour la location de matériel et de vaisselle à compter du 1^{er} mars 2018 selon le tableau annexé en pièce jointe.

Toutefois, compte tenu de la discussion sur ce sujet il est proposé de soumettre à nouveau cette délibération à discussion lors d'un prochain conseil municipal après avoir réalisé un inventaire du matériel mis à disposition.

TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX – CONCESSIONS FUNERAIRES

Délibération n° MA-DEL-2018-008

Rapporteurs : Mme Martine PIERSIELA / M. Jean-Louis MALAQUIN

Rappel des tarifs appliqués à compter du 1^{er} mars 2016 et propositions pour 2018

<i>Types de concessions</i>	<i>Nombre d'années</i>	<i>2016</i>	<i>2018</i>
<i>Tarifs funéraires adultes</i>	<i>Concession 15 ans</i>	<i>110 €</i>	<i>112 €</i>
	<i>Concession 30 ans</i>	<i>326 €</i>	<i>331 €</i>
	<i>Concession 50 ans</i>	<i>541 €</i>	<i>549 €</i>
<i>Tarifs funéraires enfants</i>	<i>Concession 15 ans</i>	<i>72 €</i>	<i>73 €</i>
	<i>Concession 30 ans</i>	<i>218 €</i>	<i>221 €</i>
	<i>Concession 50 ans</i>	<i>361 €</i>	<i>366 €</i>
<i>Columbarium : 1 case, dalle granit fournie par la commune</i>	<i>Concession 15 ans</i>	<i>351 €</i>	<i>356 €</i>
	<i>Concession 30 ans</i>	<i>531 €</i>	<i>539 €</i>
	<i>Concession 50 ans</i>	<i>706 €</i>	<i>717 €</i>
<i>Terrain nu pour recevoir un caveau à urne cinéraire</i>	<i>Concession 15 ans</i>	<i>89 €</i>	<i>90 €</i>
	<i>Concession 30 ans</i>	<i>269 €</i>	<i>273 €</i>
	<i>Concession 50 ans</i>	<i>444 €</i>	<i>450 €</i>
<i>Jardin du souvenir</i>		<i>51 €</i>	<i>52 €</i>

Délibération n° MA-DEL-2018-008

Votants : 22

Pour : 20

Contre : 1

Abstentions : 1

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à la majorité l'augmentation des tarifs susvisés pour les concessions funéraires à compter du 1^{er} mars 2018.

DELIBERATION RAPPORTANT LES DELIBERATIONS SUR LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Délibération n° MA-DEL-2018-009

Rapporteurs : Mme Martine PIERSIELA / Mme Valérie LEMAITRE

Madame le Maire fait part au conseil municipal des observations de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) concernant la (les) délibération(s) prise(s) par la commune sur des exonérations de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Madame le Maire explique que les délibérations ont été prises lorsque la commune percevait la fiscalité des entreprises. Or depuis, la commune est devenue membre d'un Etablissement de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU), la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, qui est seule compétente en matière de décisions sur la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Madame le Maire précise que les délibérations d'exonération visées ci-dessous de la commune de Saint Martin de Fontenay prises en date du 29/02/2008 sont devenues sans objet :

- Création d'entreprises
- Reprise d'entreprises industrielles en difficulté (art.1464 B art.44-7
- Création ou Reprise d'entreprises industrielles en difficulté (art.1464 B & 44-15)

Madame le Maire propose de les rapporter.

Délibération n° MA-DEL-2018-009

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de rapporter les délibérations prises en date du 29/02/2008 concernant des exonérations de CFE/CVAE
- Charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

ENGAGEMENT DU 1/4 DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS

Délibération n° MA-DEL-2018-010

Rapporteurs : Mme Martine PIERSIELA / Mme Valérie LEMAITRE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'article L. 1612-1 du CGCT (code général des collectivités territoriales) qui stipule que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, **engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

Investissement	BP 2017	Limite des 25 %
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	608 161 €	152 040 €

Nature de l'investissement	Chapitre	Article	Montant investissement à prévoir TTC	Limite des 25 %
Bâtiment scolaire	21	21312	1 200 €	82 179 €
Autres bâtiments publics	21	213181	1 600 €	12 500 €

Il est précisé que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2018.

Délibération n° MA-DEL-2018-010

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise à l'unanimité, Madame le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette pour les dépenses ci-dessus présentées.

TOURNOI BADTWIN CHALLENGE – PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LES TROPHÉES DE LA COMBATIVITE

Délibération n° MA-DEL-2018-011

Rapporteurs : Mme Martine PIERSIELA / M. Silvère METAIRIE

Comme chaque année, l'USSA Badminton sollicite les municipalités de May sur Orne, Saint André sur Orne et Saint Martin de Fontenay pour 24 trophées combativités (soit 8 par commune) qui sont appréciés par les joueurs dans l'espoir de la reconduction de cette action municipale en direction des associations sportives.

Rappelant que sur notre territoire nous bénéficions de structures sportives et culturelles qui fonctionnent très bien, avec des résultats satisfaisants dont nous pouvons être fiers, Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal leur accord pour la reconduction de cette action à l'occasion du tournoi Badtwin Challenge 2018.

Délibération n° MA-DEL-2018-011

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité de reconduire la participation de la commune à l'acquisition de 8 trophées pour l'USSA Badminton dans le cadre du tournoi Badtwin Challenge 2018.

AMICALE DES MINEURS - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR LE 50EME ANNIVERSAIRE DE LA FERMETURE DE LA MINE

Délibération n° MA-DEL-2018-012

Rapporteur: Mme Martine PIERSIELA

En 2018, il y aura cinquante ans que les mines sont fermées. Il semblait opportun de marquer cette date par une action rappelant l'importance de cette activité pour le bassin de vie de nos communes.

Lors d'une réunion en décembre dernier, avec les maires des 7 communes concernées, le Conseiller Départemental et des élus associatifs (amicale des mineurs et association des amis du patrimoine et du lieu de mémoire), ont évoqué plusieurs propositions.

La statue d'un mineur en action de forage, à l'échelle : 1, serait retenue et le budget estimé à 20000 €. Elle serait placée sur le rond-point du collège de St MARTIN de FONTENAY, si accord du Conseil Départemental.

Les maires présents ont donné leur accord de principe (à hauteur de 2000 €/commune) sous réserve de validation par leurs conseils municipaux et de l'obtention de financements externes.

Des précisions ont été apportées lors de la réunion du 31 janvier dernier :

- Présentation d'une ébauche par deux sculpteurs (Coût : entre 6 000 € et 8 000 €)
- Accord de principe sur la participation financière de plusieurs conseils municipaux
- Abandon de la souscription par l'association des mineurs
- Mécénat : accord pour une participation d'Eiffage à hauteur de 1000 €
- Accord sous réserve du Conseil Départemental pour l'implantation de la statue sur le rond-point. Une fiche technique sera demandée aux sculpteurs.

Délibération n° MA-DEL-2018-012

Votants : 22

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 8

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité :

- le principe à la participation financière de la commune pour ce projet dans la limite de 2 000 euros
- autorise l'installation de la sculpture sur le rond-point du Collège de Saint Martin de Fontenay.

SYNDICAT MIXTE RESEAU – ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS

Délibération n° MA-DEL-2018-013

Rapporteur : Mme Martine PIERSIELA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 mai 2017 portant projet de périmètre du Syndicat mixte de production d'eau potable de la Région de Caen issu de la fusion du syndicat dit RESEAU et du syndicat d'eau de la Source de THAON.

Considérant qu'il a été mis fin à l'exercice des compétences du Syndicat d'alimentation en eau potable de la Source de THAON au 31 décembre 2017 en vue de sa dissolution,

Compte tenu de la délibération 2017-054, en date du 4 juillet 2017, approuvant à l'unanimité le projet de périmètre du Syndicat mixte RESEAU issu de la fusion du syndicat RESEAU avec le syndicat d'eau de la source de THAON.

Madame le Maire propose au conseil municipal de prendre une délibération approuvant la modification des statuts.

Délibération n° MA-DEL-2018-013

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat mixte RESEAU.

INFORMATIONS

- ✓ **Certificats administratifs** : transfert de crédit sur le budget 2017 de l'article 022 (dépenses imprévues) vers l'article 739221 pour un montant de 263 € afin de régler le Fonds National de Garantie des ressources individuelles (FNGIR)
- ✓ **INSEE** – Population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2018 pour la commune de Saint Martin de Fontenay :
 - Population municipale : 2 594
 - Population comptée à part : 19
 - Population totale : 2 613
- ✓ **Comité des fêtes** - Assemblée Générale du 19 janvier 2018 - Nouveau bureau suite à la démission de la Présidente en novembre dernier :
 - Présidente : Amandine PAGNY
 - Vice-Président : Jean-Pierre LELOUP
 - Trésorière : Isabelle LELOUP
 - Trésorier-adjoint : Denis ARRHIEN
 - Secrétaire : Sylvie GUERIN
 - Secrétaire-adjoint : René BECQUE

- ✓ **Comité de jumelage St Martin/Biganos** - Assemblée Générale du 26 janvier 2018 – Constitution du bureau avec un départ et deux arrivées :
 - Présidente : Michel DUMONT
 - Vice-Président : Yves RONFARD
 - Trésorier : Jean-Pierre LELOUP
 - Trésorier-adjoint : Philippe GASNIER
 - Secrétaire : Jocelyne MIGLIORETTI
 - Secrétaire-adjointe : Yvelise BOUVIER
- Informations diverses :
 - Accueil de la délégation boïenne pour la fête de Saint Martin de Fontenay le week-end des 1^{er}, 2 et 3 juin prochain
 - Séjour de la délégation martifontaine à Biganos pour la 10^{ème} fête de la ruralité – week-end des 3, 4 et 5 août prochain
 - Séjour des jeunes non reconduit en 2018
- ✓ **Comité de jumelage du Val d'Orne** – Assemblée Générale du 1^{er} février 2018
 - 25^{ème} anniversaire du jumelage : séjour à Stockstadt du 9 au 13 mai prochain avec un retour des allemands en mai 2019. Des jeunes des 3 communes participeront à la délégation intercommunale
 - Séjour des jeunes français à Stockstadt du 27 au 31 août prochain
- ✓ **Travaux sans autorisation** sur les parcelles à proximité du site de mémoire du Cindais – Procès-verbal transmis au Procureur de la République
- ✓ *Monsieur BARBIER signale que le wagonnet situé dans le lotissement Guy de Maupassant à hauteur de l'impasse BEL AMI est descellé et menace de bouger. Madame PIERSIELA indique que nous allons vérifier la sécurité et prendre contact avec les propriétaires de l'habitation concernée.*
- ✓ **SIVU du Coisel** – Conseil syndical du 12 octobre 2017 - modification des locations en week-end : possibilité de location, pour les habitants des deux communes seulement, des salles à la journée (samedi ou dimanche de 9h à 9h le jour suivant) :
 - petite salle : 150 €
 - Grande salle : 225 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05